



COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL
DU 7 MAI 2021

Membres présents : Mesdames BODIVIT et FONTAINE, Messieurs BOSSUYT, TAMBOURELLI, MONSALLIER, HARASSE, MARTIN, VERGER et MOLANDRINO

Absents : Madame HIS qui a donné pouvoir à Mr BOSSUYT, Messieurs BOUCARD, DOUCET, METAYER et MOROCZ.

Ouverture de la séance à 9H05

Le secrétaire de séance est Mr Bruno TAMBOURELLI

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération pour le versement des indemnités d'élections aux personnels communal.

DELIBERATIONS

1/ DEMANDE DE SUBVENTION :

Validation de la décision du maire en date du 18 février 2021 concernant la demande de subvention auprès de la DETR (préfecture) et des Fonds de concours (EPN).

Monsieur le Maire demande la validation de la demande de subvention dont les modalités sont les suivantes :

De demander une subvention auprès de la Préfecture par le biais de la DETR pour un taux de 30% et auprès des Fonds de Concours pour un taux de 50% du restant HT.

soit pour l'achat de la Porte un plan de financement de 3 667.00 € HT

DETR : $3\,667.00 \text{ €} \times 30\% = 1\,100.10 \text{ €}$

Reste à financer : $3\,667.00 - 1\,100.10 = 2\,566.90 \text{ €}$

Fonds de Concours : $2\,566.90 \text{ €} \times 50\% = 1\,283.45 \text{ €}$

Mairie : $2\,566.90 \text{ €} \times 50\% = 1\,283.45 \text{ €}$

Après avoir touché les subventions ; il reste à la charge de la mairie pour l'année 2021 : $1\,283.45 \text{ €} + 733.40 \text{ €}$ de TVA qui sera récupérée en 2022.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

2/ REGULARISATION VERSEMENT AVANCE A L'ENTREPRISE LA MAISON DUPUIS

Versement de l'avance à régulariser pour l'entreprise LA MAISON DUPUIS qui a réalisé les travaux sur l'Eglise. Le montant de l'avance à versée est de 7194.30 € en opérations d'ordre selon la décision modificative suivante :

Chapitre 041 :

Dépenses d'investissement : article 21318 : 7194.30 €

Recettes d'investissement : article 21318 : 7194.30 €

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

3/ CLOTURE REGIE N° 11 : régie d'avance « fêtes publiques »

Monsieur le Maire explique que nous devons voter la clôture de la régie d'avance n°11 « fêtes publiques » qui n'a plus lieu d'être.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

4/ CLOTURE REGIE N° 14 : Régie d'avance « achat recommandés postaux et timbres »

Monsieur le Maire explique que nous devons voter la clôture de la régie d'avance n° 14 « achat recommandé postaux et timbres » qui n'a plus lieu d'être.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

5/ REGULARISATION DU COMPTE 1068 SUR EXERCICE CLOS

Sur demande du Trésorier, nous devons prendre une délibération concernant le passage d'écriture suivant :

En Recettes : Article 1068 : 4600.58 €

En Dépenses : Article 168751 : 4600.58 €

Ces écritures seront passées en interne par le trésorier.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

6/ CONSTITUTION DE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES POUR CREANCES DOUTEUSES

Sur demande du Trésorier, nous devons constituer le régime de provisions semi-budgétaires pour les créances douteuses. Cette provision devient obligatoire et doit-être prévue dans le budget. Pour se faire nous allons prendre une décision modificative qui intégrera cette provision dans le budget pour un montant de 300 €.

La décision modificative est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : article 6817 : + 300 €

DEPENSES : article 678 : - 300 €

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

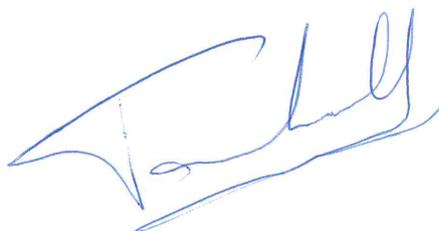
7/ INDEMNITE D'ELECTIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de prendre une délibération pour l'ensemble du mandat afin que le personnel communal soit indemnisé lors des consultations électorales.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

La séance est levée à 9h45

Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Schmitt', written over a horizontal line.